

TROPHÉES CRAMIF 2017

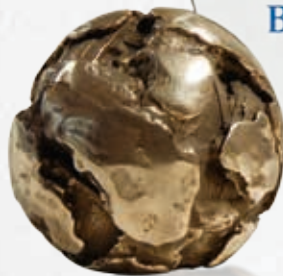


TROPHÉE CRAMIF

Prévention des Accidents du Travail
et des Maladies Professionnelles

2017

Bâtiment & Travaux Publics



MERCREDI 21 JUIN 2017

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Ile-de-France



Sommaire

- 3** Les Trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?
- 4** Le Comité des Trophées 2017 au salon Préventica Paris
- 5** Les chiffres de la sinistralité 2015 dans le BTP en Ile-de-France
- 6** Le plan d'actions du Service Prévention 2014/2017
- 7** Les 7 lauréats : 6 entreprises et 1 maître d'ouvrage
 - REPEX
 - FRANCAISE DU VERRE
 - BRUNEL Démolition
 - BOUYGUES Rénovation privée
 - ETANDEX
 - EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX
et le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
- 14** L'Assurance Maladie - Risques Professionnels

Les Trophées CRAMIF, qu'est-ce que c'est ?

L'Ile-de-France compte plus de 500 000 établissements inscrits au régime général. Chaque année les Trophées CRAMIF (Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France) récompensent un certain nombre d'entre eux pour des démarches de prévention des risques professionnels qu'ils ont mises en place afin d'assurer la sécurité de leurs salariés, de préserver leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

Voilà plus de 15 ans que la CRAMIF remet cette distinction aux entreprises franciliennes. Les objectifs sont multiples :

- Récompenser les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Valoriser ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés.
- Promouvoir l'action de la CRAMIF, et plus généralement celle de la branche Risques Professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.

Cette année, les Trophées CRAMIF récompensent des entreprises intervenant dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Créée en 1997 par Bernard CHADEBEC, la récompense portait à l'origine le nom de Trophée Laplace. Il symbolise l'opposition entre le hasard et le savoir.

Le hasard, qui tient lieu encore trop souvent d'explication à la survenance d'un accident, est représenté par la boule de bronze difforme et chaotique.

Le disque transparent représente la raison, la compréhension et s'incruste dans la boule pour faire reculer et vaincre l'ignorance.



Le Comité des Trophées 2017

Bernard GAÏSSET

*Directeur général ACMS
Président du **Comité des Trophées CRAMIF 2017***

Pascal PRÉVOTEAU

*Président du **Conseil d'Administration de la CRAMIF***

Christian CASTAGNET

*Président de la **Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRATMP)***

Daniel MEULEMAN

*Vice-Président du collège salarié du **Comité Technique Régional 2 (Industries du Bâtiment et des Travaux Publics)** de la **CRAMIF***

Gérard PULLIAT

*Président du collège « employeurs » du **Comité Technique Régional 2 (Industries du Bâtiment et des Travaux Publics)** de la **CRAMIF***

Christian GONNET

*Président de l'**Association Paritaire de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ile-de-France (APST –BTP IDF)***

Alexandre DOYERE

*Vice-Président du **Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNDE)***

Jean-Louis MERCIER

*Chef d'agence Ile-de-France de l'**Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB)***

au Salon Préventica Paris

Cette année, les Trophées CRAMIF sont remis lors de la 1^{ère} édition du salon Préventica à Paris dont la CRAMIF, l'Assurance Maladie Risques professionnels et l'INRS sont partenaires. Cet événement de référence est dédié à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels.

Organisé sur trois jours, ce salon propose 450 exposants, des ateliers de démonstration, des animations et regroupe 180 conférences et 750 experts. Un véritable rendez-vous à 360° pour la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail.



Préventica

PARIS Pte de Versailles
20>22 JUIN 2017

Les chiffres de la sinistralité 2015

dans le BTP en Ile-de-France

Face aux risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) de l'Assurance Maladie développe et coordonne une politique de prévention dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Les orientations relatives à cette politique de prévention sont définies par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CATMP), assistée par neuf Comités Techniques Nationaux (CTN) représentant les différentes branches d'activité : BTP, transports, alimentation, bois, métallurgie, chimie, commerces, etc.

En liaison avec les organisations professionnelles et syndicales, les CTN contribuent à définir les actions adaptées pour agir sur les risques les plus significatifs dans les entreprises de leurs branches.

Ainsi en région, chaque Caisse Régionale décline les orientations nationales pour la mise en place d'un plan d'actions adopté par la CRAT/MP en concertation avec les Comités Techniques Régionaux (CTR).

Avec plus de 4,7 millions de salariés, l'Ile-de-France concentre 25% de l'effectif salarié national, réparti dans plus de 500 000 établissements que compte la région.

Le secteur BTP emploi en Ile-de-France plus de 300 000 salariés, soit près de 20% de l'effectif national dans ce secteur.

Les Accidents de Travail (AT)

Environ **13 000 accidents du travail en premier règlement** ont donné lieu à plus d'**1 million** de journées indemnisées en 2015.

L'indice de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt par milliers de salariés) dans le BTP baisse d'année en année (-20% de 2011 à 2015) mais reste près de 2 fois supérieur comparativement à l'ensemble des activités d'Ile-de-France.

Le coût des accidents du travail représente plus de **120 millions d'euros** en 2015 et le coût moyen d'un AT dans le secteur du BTP est de **9 373 euros** quand il est de **6 548 euros** en moyenne pour l'ensemble des activités.

Les Maladies Professionnelles (MP)

En Ile-de-France, **12,8% des maladies professionnelles (892)** reconnues en 2015, concernent les métiers du BTP alors que ces derniers ne recensent que 6,5% des effectifs franciliens relevant du régime général. A titre de comparaison, elles représentaient 10,8% en 2013.

Les TMS (Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ; Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes) représentent **près de 83%** du nombre total de maladies reconnues.

Les Accidents de trajet

Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou le lieu de travail et le lieu de déjeuner ont généré **1179 accidents** en premier règlement. Une baisse de **3,6%** par rapport à 2014.

Sur les 25 955 accidents de trajet en premier règlement dénombrés en Ile-de-France en 2015 tous secteurs confondus, le BTP enregistre moins de **5%**.

Plan d'actions du service prévention

2014-2017

En déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2014 – 2017 signée entre l'État et la CNAMTS, le plan d'actions du service prévention de la CRAMIF s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans les deux précédentes COG tout en répondant aux nouveaux enjeux prioritaires.

Pour cela, la CRAMIF développe une politique centrée sur 3 priorités nationales et 8 priorités régionales :

Faire **baiss**er la **sinistralité des TMS** (Troubles Musculo-squelettiques) dans les entreprises de la région, **réduire le risque de chutes** dans le BTP, et enfin **supprimer ou réduire les expositions aux agents CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques).

En complément de ces priorités nationales, l'**amiante**, les **risques psychosociaux**, le suivi des **TPE** et des **jeunes embauchés** constituent 4 autres thématiques particulières.

En plus de ces priorités nationales, la CRAMIF développe ou poursuit ses actions dans le cadre de huit programmes régionaux de prévention qu'elle a déterminés en fonction des facteurs de sinistralité en Ile-de-France : **les magasins de bricolage et les magasins d'ameublement ; la collecte et le traitement des déchets ; la logistique et la messagerie express ; le travail et le traitement des métaux ; la fabrication de produits en béton ; le risque chimique dans certaines activités du BTP ; les établissements de soins et la location de logements.**

Par ailleurs, l'expertise de la CRAMIF dans certains secteurs d'activité comme la **propreté**, la **grande distribution** et les **activités aéroportuaires** la place comme organisme de prévention des risques professionnels référent au niveau national.

Le développement des coopérations et des partenariats, en particulier avec les Services Interentreprises de Santé au Travail (SIST), est une nécessité pour promouvoir les actions de prévention auprès des salariés. C'est ainsi que 21 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), inscrits dans la loi de 2011 portant sur la réforme des Services de Santé au Travail, auront été signés en Ile-de-France en 2016, permettant de couvrir 2 800 000 salariés soit 88% des salarié suivis par un SIST.

Les entreprises récompensées dans le cadre des Trophées CRAMIF 2017 Bâtiment & Travaux répondent à ces objectifs, s'inscrivant pleinement dans l'une des trois priorités nationales :

- **TMS**
- **Exposition aux agents CMR**
- **Risques de chutes**

Une attention particulière donnée à l'engagement des maîtres d'ouvrage et à l'organisation du travail visant à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés sur les chantiers.

LES 7 LAURÉATS

6 ENTREPRISES

1 MAÎTRE D'OUVRAGE



Thématiques des risques de prévention par lauréats

Lauréat	Prévention des risques			Organisation du travail	Grand Paris
	Chutes	TMS	CMR/ACD		
REPEX					
FRANÇAISE DU VERRE					
BRUNEL DÉMOLITION					
BOUYGUES RÉNOVATION PRIVÉE					
ETANDEX					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 94					
EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX					

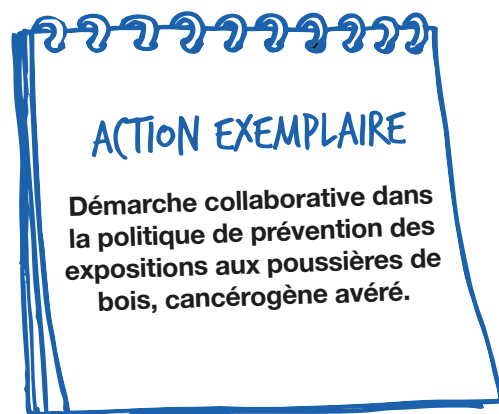
REPEX

Activité : Ponçage de parquet

Lieu : Choisy-le-Roi (94)

Nombre de salariés : 6

Contrôleur de sécurité : Pierre AUGER



OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Promouvoir le travail de conception, de développement et d'industrialisation d'une machine visant à réduire au plus bas possible les expositions des opérateurs à des poussières cancérigènes.
- Promouvoir l'action sur la durée des contrôleurs de la CRAMIF qui sont à l'initiative de cette démarche d'amélioration des conditions de travail des salariés de ce secteur d'activité.

Limiter l'exposition des parqueteurs aux poussières de bois

REPEX est une TPE spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de matériels pour les métiers du parquetage (ponceuses lourdes, bordureuses, mono-brosses...).

En 2009, un contrôleur de sécurité de la CRAMIF constate une situation dangereuse d'exposition d'un salarié aux poussières de bois sur un chantier utilisant une ponceuse lourde de la marque REPEX. Le laboratoire de toxicologie industrielle intervient pour caractériser les expositions des salariés et mesurer un niveau d'empoussièremment de $23\text{mg}/\text{m}^3$ alors que la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) est de $1\text{mg}/\text{m}^3$. Un contact est pris avec la société REPEX afin de formuler des préconisations pour améliorer le captage des poussières de bois par la mise en œuvre d'un dispositif intégré.

De 2010 à 2015, REPEX travaille avec plusieurs partenaires, dont l'INRS, sur **le développement d'un modèle de ponceuse avec captage intégré** et finit par concevoir un prototype innovant dont le système d'aspiration, qui utilise un cyclone, est asservi mécaniquement au tambour de ponçage.



En 2016, REPEX industrialise la fabrication de cette nouvelle machine dont l'intérêt est confirmé par les nouvelles mesures du laboratoire de toxicologie industrielle de la CRAMIF : **le niveau d'empoussièremment a été divisé par 100 pour être abaissé à $0,2\text{mg}/\text{m}^3$ au niveau des voies respiratoires des salariés.**

FRANÇAISE DU VERRE

Activité : Miroitier

Lieu : Paris 12e

Nombre de salariés : 20

Contrôleur de sécurité : Frédéric MATEUS

ACTION EXEMPLAIRE

Approche globale de prévention visant à prévenir les risques de coupure, d'écrasement, de TMS et de chute par la mécanisation du travail.

OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Promouvoir la démarche menée par l'entreprise pour maîtriser les risques professionnels, de la création du bloc verrier en atelier jusqu'à sa pose sur chantier.
- Rappeler l'intérêt des incitations financières positives proposées par la caisse (contrats de prévention...) pour aider les PME à maîtriser leurs risques professionnels.

La CRAMIF accompagne une PME pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

LA FRANCAISE DU VERRE est une société spécialisée dans l'étude, la réalisation et la pose de produits verriers. Elle intervient aussi bien auprès de grandes entreprises (RATP, ADP, grandes chaînes de magasins) que des commerces et des TPE/PME.

LA FRANCAISE DU VERRE a investi dans l'acquisition de plusieurs équipements lui permettant de mieux maîtriser les risques auxquels les salariés étaient exposés : coupure, TMS, écrasement et chute de hauteur.

Équipements :

- un centre d'usinage permettant de limiter de façon importante la manipulation des blocs verriers en atelier,
- un robot permettant le transport et la pose des blocs verriers sur chantier,
- un palonnier permettant le déplacement à la grue du robot sur chantier,
- un véhicule équipé permettant le transport du robot.



Pour aider l'entreprise dans sa démarche de prévention et l'accompagner dans les investissements nécessaires, un contrat de prévention a été signé entre la CRAMIF et La FRANCAISE DU VERRE.

BRUNEL Démolition

Activité : Démolition, déconstruction et désamiantage

Lieu : Magny-Les-Hameaux (78)

Nombre de salariés : 85

Contrôleur de sécurité :

Olivier REMON du PONTAVICE

ACTION EXEMPLAIRE

Organisation du travail visant à prévenir les expositions aux risques professionnels.

OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Promouvoir la démarche structurée de prévention des risques professionnels menée par l'entreprise qui permet de réduire les manutentions manuelles, les TMS, les risques de chute de hauteur ou d'écrasement, les expositions aux fumées Diesel en espace confiné ainsi que l'inhalation par les salariés de poussières de démolition.
- Promouvoir la brochure INRS « Poussières - Guide de bonnes pratiques en démolition » (janvier 2017) auquel la CRAMIF a contribué (interventions du laboratoire de toxicologie industrielle, rédaction) et qui vise à présenter les mesures diminuant les émissions de poussières dangereuses sur ces chantiers et l'exposition des salariés.

Préparation en amont des chantiers

BRUNEL Démolition met en œuvre une organisation du travail visant à réduire les risques de chutes de hauteur, d'écrasements ou de TMS, ainsi que les risques liés à l'inhalation de fumées Diesel ou de poussières de démolition.

En amont des chantiers, l'évaluation des risques professionnels conduit au choix de méthodologies de travail adaptées :

- mise en place des alimentations en eau pour la brumisation en phase de curage et en phase de démolition,
- mise en place des alimentations en électricité pour l'éclairage et l'utilisation de robots de démolition commandés à distance,
- mécanisation du transport vertical des charges mettant en œuvre des ascenseurs de chantier et des plateformes sur mâts en façades du bâtiment,
- mécanisation du transport horizontal des charges réalisée avec des brouettes électriques auto-chargeables,
- création d'outils spécifiques aux travaux de déconstruction,



- évacuation canalisée des gravats en maintenant en place les protections collectives : utilisation de sapines ou de gaines techniques du bâtiment,
- analyse des retours d'expériences.

Le laboratoire de toxicologie industrielle de la CRAMIF est intervenu à plusieurs reprises sur des chantiers BRUNEL Démolition afin de conseiller l'entreprise sur les mesures de prévention nécessaires.

BOUYGUES Rénovation privée

Activité : Bâtiment

Lieu : Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

Nombre de salariés : 196

Contrôleur de sécurité : François GUINES



OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Promouvoir une organisation logistique innovante qui permet de réduire les manutentions manuelles, les TMS et de diminuer les tensions sur le chantier.
- Montrer qu'une action de prévention des risques professionnels permet aussi d'améliorer la performance de l'entreprise.

La CRAMIF accompagne une PME pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

BOUYGUES Rénovation privée est une société spécialisée notamment dans la rénovation d'hôtels de luxe. Sur le chantier de l'hôtel Hyatt Regency, BOUYGUES Rénovation privée est chargé de la rénovation de 1 000 chambres en site occupé. L'hôtel devrait être maintenu en exploitation pendant toute la durée des travaux qui sont réalisés en plusieurs tranches, avec des délais d'intervention courts et sans zone de stockage sur le chantier.

L'entreprise BOUYGUES Rénovation privée a fait appel à un logisticien afin de mettre en œuvre une organisation logistique particulièrement innovante en 3 phases :

- 1/ Les différents corps d'état intervenant (plâtrerie, carrelage, électricité, plomberie) prédécoupent, préparent et conditionnent sur une palette l'ensemble des matériaux nécessaires à la réalisation d'une chambre.
- 2/ Chaque corps d'état expédie ses palettes sur une base logistique déportée.
- 3/ Le logisticien regroupe ces différentes palettes par numéro de chambre avant de procéder à leur livraison sur chantier.

Cette organisation présente plusieurs avantages :

- les équipes travaux disposent chaque jour et à pied d'œuvre, dans les chambres, des matériaux nécessaires à leur travail quotidien,



- le logisticien se charge de la livraison des matériaux à pied d'œuvre en utilisant des ascenseurs et des transpalettes électriques,
- le chantier est approvisionné avec une seule livraison par jour, sans co-activité simultanée avec les équipes travaux,
- le volume de déchet est considérablement diminué,
- la préparation déportée des matériaux permet d'industrialiser les méthodes de travail (ex : découpe au jet d'eau des carrelages, plaques de plâtre réalisées à la côte en usine),
- le temps de travail sur chantier est réduit.

ETANDEX

Activité : Travaux spéciaux

Lieu : Les Ulis (91)

Nombre de salariés : 151

Contrôleur de sécurité : Jean ODRY



OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Promouvoir l'organisation de l'entreprise ETANDEX qui s'inscrit dans la vision « zéro accident » et qui supprime ou réduit les expositions aux risques professionnels, notamment aux produits chimiques, aux TMS et aux chutes de hauteur.
- Montrer qu'une action de prévention des risques professionnels permet aussi d'améliorer la performance de l'entreprise.

La vision "zéro accident"

ETANDEX est une entreprise de travaux spéciaux (application de résines pour revêtement de sol, étanchéité ou cuvelage, réparation et renfort de structures en béton) qui connaît, depuis plusieurs années, une croissance régulière.

Cette société met en œuvre une **politique volontariste de prévention des risques qui s'inscrit dans la vision « zéro accident » de l'AISS**. Cette politique l'a conduite à entreprendre, il y a quelques années, avec le concours de la CRAMIF, un travail visant à substituer les produits CMR par d'autres produits moins dangereux.

Aujourd'hui, l'entreprise poursuit ses actions de prévention :

- engagement de la direction dans une démarche volontaire et participative visant à développer une véritable culture d'entreprise relative à la santé et à la sécurité au travail,
- évaluation des risques professionnels, élaboration et mise en œuvre de plans d'actions annuels qui sont suivis par des indicateurs dans une démarche d'amélioration continue,
- enregistrement et analyse des AT et des presque AT,



- conception, création et mise au point de robots et d'applications informatiques innovants pour mécaniser le travail, éloigner les salariés des points d'application des produits chimiques, et donc réduire leur exposition, améliorer les conditions de travail.
- motivation du personnel de l'entreprise à s'inscrire dans cette démarche participative,
- accueil, tutorat et formation des nouveaux embauchés.

EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX

et le

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

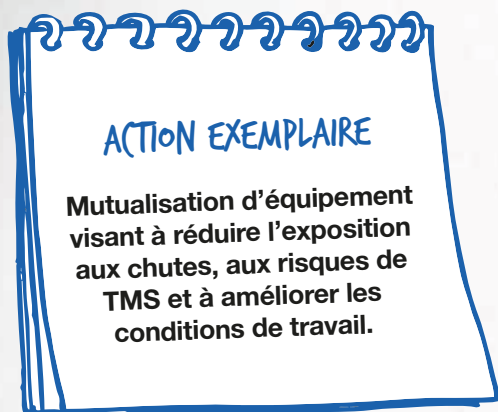
Activité : Génie-civil et réseaux

Lieu : Limeil Brevannes (94)

Nombre de salariés : 173

Activité : Maître d'ouvrage

Contrôleur de sécurité : Jean-Philippe de CARVALHO



Mécanisation des transports verticaux

EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX a été retenue par le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour réaliser le « Bassin de la bonne eau », réservoir de 25 m de profondeur conçu pour stocker notamment les eaux pluviales du futur site de maintenance et de remisage de Champigny, prévu par la société du grand Paris.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a souhaité **améliorer les déplacements verticaux et limiter les manutentions manuelles, pour l'ensemble des salariés intervenant sur le chantier.** Il a exigé, dans les pièces de son marché de travaux :

- l'installation d'un ascenseur permettant l'accès au fond du puits pour l'ensemble des salariés du chantier,
- la mise en œuvre d'un pont roulant permettant de descendre ou de remonter les charges de l'ensemble des entreprises intervenant sur le chantier.

EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX a élaboré une méthodologie mettant en œuvre **la technique de travail en taupe afin de réduire les risques de chutes de hauteur.** Ainsi, les différents ouvrages situés à l'intérieur du bassin ont été réalisés de plain-pied, à l'avancement des travaux de terrassement.

OBJECTIFS DU TROPHÉE REMIS

- Récompenser le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour avoir intégré les dispositions SCALP et METAH dans son marché de travaux.
- Récompenser la société EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX pour avoir été au-delà des dispositions prévues par son MOA en installant l'ascenseur en deux temps, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de terrassements.
- Promouvoir l'action nationale P3C3 et l'installation d'ascenseur dans les nombreux puits qui seront réalisés dans le cadre des travaux du Grand Paris.



À 10 m de profondeur, les terrassements ont marqué un temps d'arrêt pour permettre la réalisation d'importants travaux de génie-civil. Sur les conseils du contrôleur de sécurité de la CRAMIF, EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX a alors installé un premier ascenseur permettant l'accès au niveau « moins 10 m ». Une fois les terrassements terminés, il a prolongé l'ascenseur pour permettre l'accès mécanisé jusqu'au fond du puits.

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels est l'assureur solidaire des entreprises du régime général et gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du BTP, du commerce et des services.

Grâce à ses trois missions complémentaires : **prévenir les risques, indemniser les victimes et tarifer les entreprises**, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels développe une gestion globale du risque, reposant sur les principes de solidarité de la Sécurité sociale.

Pour mener à bien ses missions de prévention, d'indemnisation et de tarification, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels agit sur tout le territoire métropolitain et ultra marin.

Au niveau régional

Ce sont 16 Caisses régionales (CARSAT et CRAMIF), 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, et Martinique) et une Caisse de Sécurité Sociale (CSS de Mayotte) pour les DOM qui assurent et préviennent les risques professionnels en :

- favorisant l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, la diffusion des bonnes pratiques et des incitations financières,
- contribuant à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- calculant et notifiant le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour chacun des deux millions d'établissements des secteurs de l'industrie du BTP, du commerce et des services.

En Ile-de-France, le service Prévention de la CRAMIF c'est :

- **155 ingénieurs conseil et contrôleurs de sécurité**
- **2 conseillers médicaux**
- **9 516 entreprises visitées employant 24% salariés en 2015**
- **130 dossiers d'aides financières simplifiées (AFS) et 47 contrats de prévention signés** pour une participation de la CRAMIF de plus de 1,3 million d'euros.

Pour l'aider dans ses missions de prévention et de prospective sur les risques professionnels, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels est accompagnée par :

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) : expert scientifique et technique de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels. Il apporte ses connaissances et son savoir-faire dans quatre domaines : études et recherches, assistance, formation et information en prévention des risques professionnels.

